NATIONS UNIES

E

Conseil économique et social

Distr.
GÉNÉRALE

CEP/AC.10/2003/5
30 juin 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail spécial de la surveillance de l'environnement
(Quatrième session, 4-5 septembre 2003)
(Point 6 de l'ordre du jour provisoire)

ÉTAT D'AVANCEMENT DE CERTAINES ACTIVITÉS

Note du secrétariat

1. La présente note expose les activités lancées à la suite des décisions prises par le Groupe de travail spécial à ses sessions antérieures. Ces activités ont bénéficié d'un financement de la Communauté européenne dans le cadre du programme Tacis relatif à l'amélioration de l'information environnementale et au renforcement de la capacité d'observation dans 12 pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale («la Région»). À l'exception de l'élément de projet relatif à la surveillance des eaux intérieures, toutes les autres activités dont il sera question ci-dessous bénéficient d'une subvention convenue entre la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (CEE) et l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), pour l'«Appui aux activités du Groupe de travail spécial de la surveillance de l'environnement de la CEE».

I. MISE EN RÉSEAU ET SYSTÈMES D'INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

2. Cette activité a pour objet de renforcer les capacités d'information et les réseaux relatifs à l'environnement dans la région, de rendre plus étroite la coopération entre ces réseaux et les réseaux internationaux, de créer des institutions nationales de référence en matière d'information environnementale dans les pays de la Région ou de les soutenir si elles existent déjà, de faire connaître les méthodes suivies par le Réseau européen d'information et d'observation de l'environnement (EIONET), et d'aider les pays de la Région à créer, voire à élargir, leurs bases de métadonnées environnementales.

GE.03-31515 (F) 070803 110803

3. Jusqu'à présent, cinq réseaux d'experts et d'institutions ont été mis en place, pour les classifications et les inventaires des déchets, la surveillance de la pollution atmosphérique et les inventaires des émissions, la télédétection appliquée à la surveillance de l'environnement, les outils et les lignes directrices et, enfin, les indicateurs et la présentation de rapports. Un site Web sur le Groupe de travail spécial et les activités soutenues par des projets a été créé pour informer toutes les parties prenantes (http://www.unece.org/env/europe/wgl.html). Ce site, en anglais et en russe, est régulièrement mis à jour.

4. L'Équipe spéciale sur les outils et les lignes directrices, dirigée par la Fédération de Russie, a poursuivi son travail d'élaboration d'outils pratiques, utilisant les technologies de l'information modernes et permettant d'améliorer l'utilisation et l'échange d'informations dans les pays de la Région et d'harmoniser leurs méthodes avec celles des réseaux de l'AEE. L'Association de recherche et de production «Typhon», chef de file de l'Équipe spéciale, a organisé à Obninsk (Fédération de Russie) du 9 au 11 décembre 2002 le deuxième Atelier sur les technologies de l'information au service de la surveillance et de l'évaluation de l'état de l'environnement, avec le soutien financier du Danemark. Les travaux ont débouché sur une série de recommandations destinées aux pays de la Région. L'Atelier a également été l'occasion pour le Centre international d'information scientifique et technique (CIIST), qui dispose d'un réseau de centres scientifiques et techniques déjà développé dans la Région, de participer aux travaux de l'Équipe spéciale.

5. Un atelier consacré à la mise en réseau et aux systèmes d'information environnementale s'est tenu les 2 et 3 juin 2003 à Obninsk. Les participants ont fait le bilan de la mise en réseau dans les pays de la Région, cerné les grandes lacunes et identifié les obstacles principaux qui s'opposent à la mise en place d'un réseau sûr, et défini les pratiques optimales qui permettraient de combler les premières et de surmonter les seconds. Ont été présentées et étudiées des directives pour la création de bases de métadonnées nationales sur les sources et les séries de données, les instituts, les rapports et autres produits d'information, ainsi qu'une stratégie sur les outils et les lignes directrices. L'Atelier a abouti à un plan d'action et à un calendrier d'activités que les pays de la Région exécuteront avant la fin de 2003 et qui prévoient la mise en place d'un réseau de centres de référence nationaux sur les flux de données prioritaires, la constitution de bases de métadonnées nationales et l'interaction avec la CEE et l'AEE.

6. À la lumière des conclusions des ateliers, des lignes directrices ont été élaborées pour la création de réseaux et de systèmes d'information environnementale dans les pays de la Région. Elles portent sur la détermination des principales ressources nationales en matière d'information, la définition des catégories de données prioritaires, le choix des logiciels et autres outils, la constitution de réseaux avec la CEE et l'AEE, et les publications techniques recommandées. S'inspirant de ces lignes directrices et bénéficiant de l'aide financière et technique du Fonds du projet, les fonctionnaires nationaux des pays de la Région chargés de la question:

a) Créeront, ou s'ils existent déjà renforceront, des centres de référence sur la surveillance de l'environnement et des producteurs d'information environnementale;

b) Assureront la coordination avec les organismes nationaux compétents en matière d'environnement;

c) Organiseront les flux de données sur l'environnement dans les domaines prioritaires (par exemple, qualité de l'air et pollution atmosphérique, ressources en eau et qualité de l'eau, gestion des déchets, protection de la nature);

d) Constitueront, ou si elles existent déjà élargiront, des bases de données sur l'environnement en utilisant le Catalogue de sources de données, le Thesaurus multilingue et d'autres logiciels mis au point par l'AEE;

e) Feront paraître sur l'Internet les métadonnées, les rapports et les bases de données sur l'environnement réunis aux fins de l'évaluation de Kiev, en utilisant les portails nationaux existants ou le site Web de la CEE, en coordination avec le portail de l'AEE.

7. Les rapports de ces deux ateliers (décembre 2002 et juin 2003) ainsi que la note de stratégie seront mis à la disposition du Groupe de travail.

II. SURVEILLANCE DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE ET INVENTAIRES DES ÉMISSIONS

8. Le Groupe de travail spécial a examiné à sa deuxième session, en 2002, la question de la participation des pays de la Région aux réseaux internationaux de surveillance et d'évaluation de la pollution atmosphérique. Une activité de suivi a été lancée avec un financement du programme Tacis aux fins d'évaluer les besoins et d'élaborer des recommandations sur la rationalisation et le renforcement de la surveillance de la pollution atmosphérique dans la Région et de doter les pays concernés des moyens de répondre aux obligations que leur impose en matière de rassemblement de données et de présentation de rapports la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. À sa demande, le Kazakhstan a été choisi comme sujet d'une étude de cas dont les résultats inspireront les recommandations destinées aux pays de la Région devenus récemment Parties à la Convention (l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan et la République de Moldova) ainsi, le cas échéant, qu'à d'autres pays de la Région.

9. Kazhydromet est le chef de file de l'élément de projet. Le Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E), le Centre de coordination pour les questions chimiques du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe au titre de la Convention (EMEP) et un consultant de ce Centre (originaire du Bélarus) ont été invités à apporter leur contribution au rapport sur la surveillance de la pollution atmosphérique et les inventaires d'émission au Kazakhstan, et de concourir à l'élaboration des recommandations destinées aux pays de la Région.

10. Deux ateliers nationaux se sont tenus du 26 au 28 mai 2003 à Almaty, avec la participation de 45 experts nationaux et internationaux. Ceux-ci ont étudié le schéma détaillé du rapport sur les inventaires des émissions atmosphériques et la surveillance et la modélisation de la pollution atmosphérique au Kazakhstan. Ce schéma a été achevé après la clôture des ateliers, à la lumière des débats. Les rapports des ateliers seront mis à la disposition du Groupe de travail spécial.

11. Deux réunions internationales consacrées aux inventaires des émissions atmosphériques et à la modélisation et à la surveillance seront organisées du 8 au 10 octobre 2003 à Almaty. Y participeront des experts de la Région, des pays nouvellement parties à la Convention et des

trois pays d'Asie centrale qui n'y sont pas parties: Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan et des experts internationaux (venant du Bélarus, du Centre de coordination pour les questions chimiques de l'EMEP, de l'AEE et du secrétariat de la CSM-E). Ils seront saisis d'un projet de rapport assorti de recommandations sur les moyens pratiques de mettre au point ou d'améliorer les inventaires de la pollution atmosphérique, de créer des stations de surveillance et d'utiliser les techniques de mesure et de modélisation des émissions des principaux polluants. Le rapport final, accompagné de recommandations destinées aux pays de la Région, sera présenté lors d'un atelier commun CEE-AEE auquel participeront les membres du Groupe de travail spécial originaires des pays de la Région et qui se tiendra les 13 et 14 novembre 2003 à Genève.

III. ÉVALUATION DE LA SURVEILLANCE DES EAUX INTÉRIEURES DE SURFACE

12. À sa première session, en 2001, le Groupe de travail spécial avait étudié et approuvé une proposition émanant du Centre thématique européen pour l'eau concernant l'évaluation de l'information et des systèmes de surveillance des eaux intérieures de surface dans les pays de la Région et l'élaboration de recommandations pour l'amélioration de ces systèmes à l'intention des gouvernements des pays en question. À titre d'activité de suivi et avec le soutien financier du programme Tacis de l'UE, on a entrepris sous la direction du Centre thématique l'étude approfondie des mécanismes de surveillance des eaux intérieures de surface dans la Région. Parmi les résultats attendus, figurent l'évaluation des réseaux actuels de surveillance des eaux intérieures de surface (inventaires nationaux considérés validés par le Centre thématique), l'établissement d'une base de données complète sur la surveillance des eaux intérieures de surface dans la Région, des propositions de création d'un réseau de base EUROWATERNET dans chacun des pays concernés et des recommandations pour la création d'un réseau représentatif de stations EUROWATERNET dans ces mêmes pays.

13. Un groupe d'experts nationaux des pays de la Région a été créé pour que ces résultats puissent être atteints. La gestion et la coordination des travaux et la production en temps utile des conclusions de l'étude sont placées sous la direction des experts coordonnateurs de la Région (originaires du Bélarus, de la Fédération de Russie et du Centre régional d'Asie centrale pour l'environnement). Un atelier préparatoire réunissant les experts et les coordonnateurs nationaux s'est tenu à Obninsk (Fédération de Russie) du 19 au 21 février 2003. Le rapport qui en est issu sera mis à la disposition du Groupe de travail. On est actuellement en voie d'organiser les missions que réaliseront l'équipe de direction et les coordonnateurs du projet auprès du Ministère de l'environnement de chacun des pays intéressés.

IV. CLASSIFICATIONS ET INVENTAIRES DES DÉCHETS

14. Dans beaucoup de pays de la Région, les données quantitatives et qualitatives concernant la production, l'utilisation, l'élimination et les répercussions écologiques des déchets ne sont pas dignes de foi et ne répondent pas aux besoins prioritaires. Certains flux importants de déchets ne sont pas convenablement contrôlés. Plusieurs pays ne disposent d'aucun inventaire des déchets potentiellement très dangereux qui ont été et continuent d'être mis en décharge, notamment en zone rurale. La qualité de ces données est souvent incertaine, les données elles-mêmes sont fréquemment incomplètes; on a très peu travaillé à les analyser ou à les synthétiser aux fins de l'élaboration des politiques ou de l'évaluation de la situation grâce à des indicateurs bien choisis.

15. À sa deuxième session, en 2002, le Groupe de travail spécial a examiné divers indicateurs mis au point par l'AEE pour aider les pays à contrôler les progrès réalisés dans la prévention de la production et la gestion des déchets et les flux de matières, et fournir des informations comparables au niveau paneuropéen. Il a recommandé aux gouvernements des pays qui ne sont pas couverts par les réseaux de l'AEE d'envisager d'utiliser ces indicateurs dans leurs propres travaux.

16. L'activité lancée depuis avec le soutien financier du programme Tacis consiste à dresser le bilan de la situation actuelle des pays de la Région du point de vue de la collecte et du traitement des données sur les déchets, à évaluer l'efficacité des règlements existants et à aider les pays en question à élaborer des règlements pour la collecte des données et la rédaction de rapports systématiques sur les déchets, et à utiliser des indicateurs de déchets et de flux de matières compatibles avec ceux qu'utilisent aussi les pays de l'AEE. Le Ministère de l'environnement de la Géorgie s'est dit disposé à servir de chef de file. Les travaux seront réalisés sur la base d'une étude de cas touchant trois pays du Caucase: l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie.

17. Un premier atelier se tiendra les 7 et 8 juillet 2003 à Tbilissi. Il y sera question de la situation des classifications et des inventaires de déchets dans les trois pays du Caucase que l'on vient de nommer. Les participants détermineront les lacunes des données relatives aux flux de déchets les plus importants, les faiblesses des cadres réglementaires et institutionnels et les capacités nationales qu'il serait nécessaire de créer. Ils seront informés des solutions adoptées par les pays membres de l'AEE pour améliorer le classement des déchets, la collecte de données et l'exploitation des indicateurs. Les experts nationaux mettront au point un plan et un calendrier d'élaboration des recommandations. Le rapport de l'atelier sera mis à la disposition du Groupe de travail spécial.

18. Fera suite à ce premier atelier la rédaction d'un rapport analytique sur la situation courante en Azerbaïdjan, en Arménie et en Géorgie en matière de collecte de données et de rédaction de rapports sur les déchets, couvrant notamment les problèmes techniques, organisationnels et institutionnels, et l'utilisation des indicateurs. Ce rapport servira de base à l'élaboration de recommandations (sous forme peut-être de règlements types).

19. Un deuxième atelier sera organisé les 2 et 3 octobre 2003 à Tbilissi pour étudier et mettre définitivement au point les recommandations adressées aux Gouvernements des trois pays du Caucase et à d'autres pays de la Région en matière de classification nationale des déchets, de collecte de données systématiques et de publication de rapports, grâce à l'utilisation d'indicateurs sur les déchets et les flux de matières compatibles avec ceux des pays de l'AEE. Participeront à cet atelier, outre les experts du Caucase, ceux des cinq pays d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Turkménistan, Tadjikistan et Ouzbékistan). Les recommandations seront présentées à un atelier commun CEE-AEE qui se tiendra les 13 et 14 novembre 2003 à Genève.

V. INDICATEURS ET RAPPORTS

20. À sa session spéciale de 2002, le Groupe de travail a fait le point de la situation des rapports sur l'environnement dans les 12 pays de la Région. À sa session spéciale de novembre 2002, il a rédigé les Principes directeurs relatifs à l'élaboration des rapports nationaux

sur l'état et la protection de l'environnement (ECE/CEP/113), approuvés par les Ministres de l'environnement réunis à Kiev en mai 2003.

21. L'activité lancée depuis consiste à examiner la situation d'ensemble des pays de la Région en matière de surveillance et de l'élaboration de rapports, à évaluer l'utilisation des indicateurs dans les rapports nationaux sur l'état de l'environnement, à aider les pays considérés à choisir une série d'indicateurs environnementaux de base compatible avec ceux des pays de l'AEE et à les tester dans un rapport fondé sur ce choix, et à étudier un pays sous l'angle de l'application des Principes directeurs de la CEE.

22. Une publication a été rédigée sur la surveillance de l'environnement en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale (ECE/CEP/118). Elle présente en résumé les problèmes soulevés par la surveillance de l'environnement et les systèmes d'information dans les pays de la Région, les domaines où ceux-ci progressent, les lacunes et les besoins actuels et les grandes questions qu'il faudrait développer. La publication s'adresse à un public très large: responsables et décideurs en matière d'environnement, fonctionnaires d'autres spécialités, chercheurs, représentants des ONG. Elle paraîtra en anglais et en russe.

23. Un atelier commun AEE-CEE consacré à la mise en réseau et aux indicateurs environnementaux s'est tenu à Genève les 24 et 25 février 2003. Il a notamment donné l'occasion d'expliquer aux coordonnateurs nationaux des pays de la Région siégeant au Groupe de travail spécial l'utilisation des indicateurs dans les rapports sur l'état de l'environnement, ce qui devrait permettre d'améliorer la documentation présentée au niveau national et au niveau paneuropéen et de profiter de l'expérience acquise par les organismes internationaux qui travaillent avec les pays de la Région en matière d'indicateurs environnementaux. Le recensement analytique des indicateurs utilisés dans la Région a été effectué à partir des communications présentées par les pays à cet atelier et de la documentation disponible (CEP/AC.10/2003/6).

24. L'Atelier consacré aux indicateurs de l'environnement organisé à l'intention des pays de la Région se tiendra les 27 et 28 juin 2003 près de Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie). Y participeront les experts des 12 pays de la Région et des experts internationaux. La série d'indicateurs environnementaux mise au point par l'AEE pour ses membres y sera présentée. Les critères de sélection de ces indicateurs seront examinés et un jeu d'indicateurs de base sera choisi à l'intention des pays de la Région pour améliorer les rapports nationaux et faciliter les comparaisons internationales et la rédaction des rapports d'évaluation destinés aux Conférences ministérielles «Un environnement pour l'Europe». L'Atelier devrait aussi aboutir à un plan et un calendrier pour la présentation par les pays de la Région de données fondées sur un jeu d'indicateurs choisis aux fins d'un rapport expérimental sur les indicateurs dans ces pays, rapport qui sera examiné à l'occasion d'un atelier commun CEE-AEE qui se tiendra en novembre 2003.

25. Les rapports des ateliers (février et juin 2003) seront mis à la disposition du Groupe de travail spécial.

26. À la demande du Ministère de l'environnement de l'Arménie, la rédaction des rapports fondés sur les indicateurs fera l'objet d'une étude de cas. Un rapport sur l'état de l'environnement en Arménie organisé selon les Principes directeurs relatifs à l'élaboration des rapports nationaux sur l'état et la protection de l'environnement sera rédigé et publié. Le Centre

d'information et d'analyse d'Erevan a été choisi comme chef de file pour ce travail. Une première réunion se tiendra du 30 juin au 4 juillet à Erevan; les participants y examineront la structure du rapport, les dispositions prises en matière de collecte de données, le partage des travaux de rédaction entre membres du groupe de travail national, le calendrier, etc. Des experts nationaux et internationaux (Fédération de Russie, CEE, Centre GRID-PNUE d'Arendal) seront présents. La délégation d'Arménie présentera au Groupe de travail spécial, à sa quatrième session, un schéma détaillé du rapport sur l'état de l'environnement. Le rapport de l'atelier paraîtra sous forme imprimée en arménien et en russe et sous forme électronique avant la fin de novembre 2003.

VI. TÉLÉDÉTECTION

27. Le Groupe de travail spécial a examiné le rôle et l'apport de l'information obtenue par télédétection dans la surveillance de l'environnement et la rédaction de rapports sur les problèmes écologiques dans toute l'Europe. Il a examiné une proposition du Centre commun de recherche de la Commission européenne (CCR) et créé une Équipe spéciale de la télédétection. Elle avait pour mission d'examiner l'utilisation actuelle de la télédétection aux fins de l'évaluation et du contrôle de l'environnement et de voir dans quelle mesure il était possible de l'étendre.

28. Le premier atelier sur les applications de la télédétection à la surveillance de l'environnement s'est tenu les 19 et 20 mai 2003 au CCR, à Ispra (Italie). Y ont participé des représentants de neuf pays de la Région, de l'Institut de l'environnement et de la durabilité du CCR, de la CEE, du PNUE, de l'AEE et du Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale (CRE). Les participants ont examiné les possibilités qu'offrait la télédétection appliquée à l'évaluation de l'environnement aux niveaux national, sous-régional et régional, ainsi que les besoins et les capacités actuels des pays dans ce domaine. Ils ont décidé d'élaborer une proposition de projet complète, qui pourrait être éventuellement soumise, par l'intermédiaire du Groupe de travail spécial, au Système de surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité (GMES). Le rapport de cet atelier sera mis à la disposition du Groupe de travail spécial.

29. Une proposition de projet d'évaluations environnementales en Eurasie fondées sur un ensemble clef d'indicateurs dérivés des données de la télédétection est en cours d'élaboration. Elle couvre l'élaboration d'une méthode d'intégration des données de télédétection dans les rapports sur l'environnement afin de combler les lacunes d'importance critique pour la prise de décisions; la dotation en équipement et l'accueil de stages sur le traitement des données et la présentation de rapports intégrés sur l'environnement dans toute l'Eurasie, en particulier dans les pays de la Région, en vue de créer des capacités, d'échanger des données d'expérience, de cerner les obstacles et de favoriser la mise en réseau; la publication de lignes directrices et d'un manuel exposant, y compris sous l'angle des coûts et avantages, les méthodes et les solutions utilisées pour intégrer les données de la télédétection au travail de rédaction des rapports sur l'environnement et proposant des indicateurs pour l'établissement de rapports normalisés sur l'environnement européen.

30. Le deuxième atelier sur l'application de la télédétection à la surveillance de l'environnement se tiendra les 25 et 26 septembre 2003 à Bakou, sur l'invitation du Ministère de

l'écologie et des ressources naturelles de l'Azerbaïdjan. Les conclusions en seront présentées à l'atelier commun CEE-AEE de novembre 2003.

VII. CONCLUSIONS

31. Les activités du Groupe de travail spécial de la surveillance de l'environnement bénéficiant d'un financement du programme Tacis ont amélioré la visibilité des services de contrôle et d'observation de l'environnement des ministères de l'environnement des pays de la Région. Des réseaux d'experts sont en voie de constitution dans chacun de ces pays en réponse à la demande de la CEE, qui souhaitait que des spécialistes soient nommés pour des éléments de projets particuliers. De surcroît, tenant compte du rassemblement de données et des autres travaux préparatoires relatifs au rapport d'évaluation de Kiev en cours au Groupe de travail spécial, les pays n'appartenant pas à la Région ont reconnu la nécessité de soutenir les efforts entrepris pour renforcer les capacités de surveillance et d'observation dans celle-ci et les intégrer dans les grands réseaux internationaux, en particulier ceux qui se développent autour de l'AEE.

32. Les Ministres de l'environnement réunis à Kiev ont appuyé les activités du Groupe de travail spécial, en ce qui concerne notamment le renforcement des capacités d'information et d'observation de l'environnement dans les 12 pays de la Région. Ils ont reconnu qu'il fallait renforcer encore au niveau régional le cadre de coopération constitué par le Groupe de travail spécial, et ont invité les donateurs à seconder celui-ci.

33. Il conviendrait de conserver la dynamique acquise afin que des propositions soient préparées à l'intention de donateurs éventuels pour qu'ils soutiennent les activités du Groupe de travail spécial en 2004 et au-delà. Des contributions volontaires seront nécessaires pour soutenir la participation active des pays de la Région à la préparation du quatrième rapport d'évaluation et poursuivre le renforcement de leurs capacités de surveillance et de rédaction de rapports, en s'intéressant surtout aux domaines signalés par les Ministres dans la Déclaration de Kiev. Parmi les priorités, il y aurait la fourniture d'appareillage électronique et d'outils, la publication de lignes directrices pour l'amélioration de la mise en réseau et de la gestion de l'information environnementale, l'établissement d'indicateurs environnementaux et la publication de rapports sur l'état de l'environnement, la surveillance des émissions atmosphériques et de la qualité de l'air dans les villes et les applications de la télédétection à la surveillance de l'environnement.